

Jean Peuplu exploite depuis 5 ans une boulangerie, le Pain Perdu, immatriculée au RCS et au RM de Toulouse. Il a loué son local d'exploitation à René Gha pour une durée de 9 ans. Il vend son pain, ses gâteaux mais aussi des bonbons en vrac et des boissons fraîches. Il possède une machine à pétrir installée dans l'arrière-boutique, qu'il utilise peu mais a des fours et des stocks importants. Il aime pendant ses loisirs bricoler. Dans son garage chez lui, il réfléchit à la conception d'un distributeur automatique qui vendrait du pain et des croissants chauds à toute heure du jour et de la nuit. Il est presque au point et a prévu de le protéger à l'INPI.

Il lui arrive de faire des livraisons pour des mariages (pièces-montées) le samedi ou le dimanche. Il y a un mois il a oublié de livrer le gâteau de mariage à un couple qui lui avait passé commande pour un mariage à Narbonne à 80 km. Le couple est très mécontent.

1. Comment expliquez-vous que Jean Peuplu soit immatriculé à la fois au RCS et au RM ? 2pts
2. Quelle serait la composition de son fonds de commerce s'il voulait le vendre ? 2pts
3. Quel serait pour lui l'intérêt de déposer le brevet de son distributeur à l'INPI ? 1pt
4. Que peut faire le couple mécontent ? Devant quel tribunal agir si on allait devant un tribunal ? (compétence territoriale et d'attribution) Ira-t-on devant un tribunal ? Comment prouver ? 2pts

Convaincu de la qualité de son invention, il veut créer une SARL qui aurait comme objet la commercialisation de son distributeur automatique. Donc il décide de donner son fonds de commerce en location à son gendre pour une durée de deux ans en contrepartie d'une redevance mensuelle de 1000€. Son gendre a investi au bout de 4 mois d'exploitation dans une nouvelle machine à pétrir de 15 000€ qu'il a fait installer dans l'arrière-boutique en remplacement de l'ancienne. Malgré la mise en demeure du fournisseur de la machine, la dette n'a toujours pas été payée.

5. Qualifiez l'acte d'achat de la machine à pétrir. 1pt
6. Le fournisseur pourrait-il demander le paiement de la dette à Jean Peuplu ? 2pts

Fatigué de l'attitude de son gendre, il décide finalement de vendre le fonds de commerce 200 000€ à M Burgan. La vente est conclue et publiée le 27 juillet. Le bailleur de M Peuplu estime que M Burgan, le nouveau propriétaire du fonds n'est pas digne de confiance et il craint que locaux soient mal entretenus. Donc il décide d'augmenter de 15 % le montant du loyer

7. Le bailleur peut-il procéder à cette augmentation ? 2 pts

Avec la création de la SARL Jean Peuplu a beaucoup de travail. La SARL « Au bon pain » vient d'être immatriculée. Objet : fabrication et commercialisation du distributeur de pain et de croissants. Monsieur Peuplu en est le gérant. Il souhaite rester gérant le plus longtemps possible. De plus il souhaite passer un contrat de travail avec la SARL pour devenir également salarié. Le capital de la SARL est de 12 000€ réparti de la façon suivante (on suppose que tous les associés votent)

- Jean Peuplu : 500 parts
 - Madame Peuplu sa femme : 300 parts
 - SARL Axa : 400 parts
8. Le souhait de Jean Peuplu pour devenir salarié est-il au regard de la répartition du capital ? Quelles formalités ? 2pts
 9. Comment, dans cette société, la décision d'augmenter le capital sera-t-elle prise et par qui ? 2pts

La SARL Axa veut importer d'Asie un lot de lampes. Sa banque est disposée à lui financer l'opération à un taux d'intérêt élevé. Or pour éviter cet emprunt élevé, la SARL « Au bon pain » accepte de prêter les 16 000 € nécessaires à son associé la SARL Axa.

10. Est-ce possible ? Si oui y a-t-il une procédure à respecter ? 2pts

Madame Peuplu est également actionnaire d'une SA qui comporte un CA de 13 membres. L'un des administrateurs vient de décéder.

11. Madame Peuplu pourrait-elle devenir membre du CA ? Comment ? 2pts

Les affaires de la SARL étant florissantes, de confortables dividendes ont été distribués aux associés à la fin de l'année civile. Grâce à ces dividendes les époux achètent la maison de leur rêve à Capbreton sur la côte atlantique. Or quelques mois après l'achat, le plafond de la salle à manger s'effondre. Le sinistre est dû à un dégât des eaux car une vieille canalisation de chauffage s'est percée dans les combles et l'eau s'est infiltrée petit à petit sous le plafond

12. Quelle action en justice les époux Peuplu pourraient engager ? Expliquez. 3 pts
13. Malgré ce gros désagrément, les époux voudraient garder la maison, et ils craignent que leur action en justice ne conduise à l'annulation de la vente. Ont-ils raison ? 2pts